



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

PORTANT FERMETURE DEFINITIVE DE LA CASCADE DE GLACE DE NOTRE DAME DE LA GORGE

ARD2023-014

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24, L2211-1, L2212-1 et suivants ;

Considérant la demande du bureau des guides des Contamines Montjoie de fermer la cascade de glace de Notre Dame de la Gorge suite à des conditions climatiques défavorables ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 :

En raison des conditions climatiques défavorable, la cascade de glace de Notre Dame de la Gorge est fermée au public à compter **du 14 mars 2023**.

Article 2 :

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Au bureau des guides des Contamines Montjoie
- Les services de l'EPIC Les Contamines-Tourisme.

Et sera affichée en Mairie ainsi que dans les panneaux municipaux.

Fait aux Contamines-Montjoie,
Le 14 mars 2023.

Le Maire,
François BARBIER



Affiché le